Coutevroult
Coulommiers Pays de Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2022 à 19h30

Etaient présents : Mr PREVOST Jean-Jacques ; Mr GAGNEPAIN Alain ; Mme COUTTELLE Céline ; M. BLANCHE Alan ; M. KOENIG Patrick ; Mme GABORIAUD Josiane ; Mme SOUBROUILLARD Gabrielle ; M. HUNLEDE Yannick ; Mr MOURGUES Hervé, Mr LEVESQUE Vincent

Absents excusés représentés : Mme SCHNEIDER Laurence représentée par M. GAGNEPAIN Alain ;

M. SEITA Philippe représenté par M. KOENIG Patrick ;

M. NETO FERREIRA Christophe représenté par Mme SOUBROUILLARD Gabrielle ;

Mme SYLVERE Céline représentée par Mme COUTTELLE Céline ;

Mme ROSIER Cathy représentée par Mme GABORIAUD Josiane ;

Secrétaire de séance : M. BLANCHE Alan

La séance est ouverte à 19h30,

M. le Maire informe que compte tenu d'une infection au COVID Mme Wabjsblat (Consultante en finance publique pour la commune) assurera sa présentation en vidéo conférence.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2022

Il n'est pas fait d'observation sur le Compte Rendu du 18 janvier dernier.

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

Proposition de conclure des Projets Urbains Partenariaux par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie pour les prochains permis de construire

M. le Maire rappelle le principe d'un PUP (Projet Urbain Partenarial), il s'agit d'un outil de financement des équipements publics, permettant aux communes d'assurer le préfinancement d'équipements publics nécessaires à une opération d'aménagement et de construction par des personnes privées via la conclusion d'une convention.

Du fait, du jeu des compétences territoriales cette convention ne peut être conclue que par la communauté d'agglomération qui s'engage à reverser les sommes financées à la commune.

M. Levesque demande si cette convention ne s'applique qu'au promoteur immobilier. M le Maire précise que cela dépendra de la taille des opérations. Aujourd'hui, on s'oriente sur un seuil d'opération à plus de 10 logements.

Les particuliers ne sont pas concernés et payent la taxe d'aménagement.

Le reversement se fera en fonction des compétences, par exemple, si l'opération nécessite des travaux en matière d'assainissement, le PUP se fera uniquement entre la CACPB (compétente en assainissement) et le promoteur.

Il est procédé au vote :

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

Mme Wajsblat présente l'ensemble des points concernant le budget communal. A l'issue de la présentation M. le Maire demande s'il y a des questions. Pas d'observation de la part des membres du conseil municipal. Il est par conséquent, proposé de passer au vote point par point.

Approbation du Compte de gestion

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est procédé au vote :

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

Approbation du compte administratif 2021

APRES AVOIR PRIS connaissance des recettes et des dépenses inscrites au Compte de Gestion et au Compte Administratif 2021, constate que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler,

Monsieur PREVOST, Maire, ayant quitté la séance durant la délibération, puisqu'il s'agit de se prononcer sur le Compte Administratif qui traduit sa gestion, et ayant confié la présidence à M. GAGNEPAIN

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de M. GAGNEPAIN

Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement :

Recettes réalisées 2021	1 180 182,73 €
Dépenses réalisées 2021	1 024 561,33 €
Résultat de l'exercice 2021	155 621,40 €

Pour la section d'investissement :

Recettes réalisées 2021	1 353 482,62 €
Dépenses réalisées 2021	1 402 156,57 €
Solde d'exécution de l'exercice 2021	- 48 673,95 €

Et pour résultat définitif :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	315 351,02 €
Résultat de l'exercice 2021	155 621,40 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2021	**470 972,42 €**
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 554 334,90 €
Résultat de l'exercice 2021	- 48 673,95 €
Résultat de clôture d'investissement 2021	**- 603 008,85 €**
Résultat cumulé	**- 132 036,43 €**

Restes à réaliser d'investissement :

Recettes	137 848,26 €
Dépenses	0,00 €

DIT que ces résultats, après affectation, seront repris lors de la prochaine étape budgétaire 2022.

Il est procédé au vote :

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

Coutevroult
Coulommiers Pays de Brie

Affectation des résultats

Compte tenu de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021 qui présentent les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice 2021	+ 155 621,40 €
Résultat 2020 reporté	+ 315 351,02€
Résultat cumulé 2021 à affecter	+ 470 972,42 €

INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'investissement 2021	- 48 673,95 €
Résultat 2020 reporté	- 554 334,90 €
Solde d'exécution d'investissement cumulé 2021	- 603 008,85 €

Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	137 848,26 €
Besoin de financement	- 465 160,59 €

Il est proposé au Conseil Municipal la reprise des résultats 2021 au budget primitif 2022 de la ville, soit :

- La reprise du déficit d'investissement en débit du c/001 pour 603 008,85 €
- La couverture du besoin de financement par crédit du c/1068 pour 465 160,59 €
- L'affectation du solde de l'excédent de fonctionnement au crédit du c/002 pour 5 811,83 €
-

Il est procédé au vote :

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult
01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr
mairie-coutevroult.fr

Coutevroult
Coulommiers Pays de Brie

Vote des taux de la fiscalité directe locale

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux fixés en 2021 pour 2022 à savoir :

	Taux 2022
FONCIER BATI	47.78
FONCIER NON BATI	58.49

Il est procédé au vote :

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

Vote du Budget Primitif 2022 de la commune

Le Budget Primitif de l'exercice 2022, qui s'équilibre en recettes et dépenses est le suivant :

	DEPENSES	**RECETTES**
SECTION FONCTIONNEMENT	1 090 311,59	1 090 311,59
SECTION INVESTISSEMENT	1 101 009,44	1 101 009,44
TOTAL DU BUDGET	**2 191 321,03**	**2 191 321,03**

Il est procédé au vote

Pour : 14	Abstention : 1	Contre : 0

M. LEVESQUE souhaite s'exprimer sur son abstention. Il déplore de découvrir le montant de 80 000 € pour la démolition des communs du château sans que cela ait été présenté au préalable au conseil municipal.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'inscrire les crédits et de démarrer les travaux prévus afin de ne pas perdre la subvention du Conseil Régional qui tombe au mois de septembre 2022. Le choix de la démolition s'est imposé au moment des esquisses du projet. Il s'agit d'une démolition pour une reconstruction à l'identique des volumes.

Le projet sera présenté ultérieurement aux élus.

Acquisition de terrain en Espace Naturel Sensible (XD 41-42-43)

Cette acquisition se fait dans le cadre du droit de préemption pour les espaces naturels sensibles.

Il s'agit d'une parcelle de 4825 m² pour un montant d'acquisition de 1.50/m² soit 7237.50 € pour lequel la région et le département subventionnent l'acquisition à hauteur de 70%.

Il est procédé au vote :

Pour : 14	Abstention : 1	Contre : 0

Décision du Maire

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a procédé au renouvellement de la ligne de trésorerie pour une année.

Il s'agit d'une décision prise dans le cadre des délégations consenties au maire.

Informations diverses

M. le Maire informe que la Famille Vandendriesche fait part de ses remerciements au Conseil Municipal suite à l'attention portée par la Mairie lors des funérailles de Mme Vandendriesche Arlette.

La famille Faure fait également part de ses remerciements pour l'attention portée suite au décès de Mme FAURE Hélène.

Le Conseil Municipal est informé que M. Patrick KOENIG a repris la présidence du Comité des Fêtes.

M. le Maire informe également que la commune a fait l'achat d'un nouveau congélateur pour la salle des fêtes et d'un réfrigérateur pour le Centre Technique.

Mme Couttelle remercie l'ensemble des personnes qui ont répondu présentes lors de la collecte du don sang.

M. le Maire tient à remercier les 3 agents administratifs pour leurs implications, leurs professionnalismes qui nous ont permis de passer ces 2 années difficiles.

L'ensemble du Conseil remercie tous les agents ayant préparé et participé à la chasse aux œufs dimanche 10 avril. Evènement qui a rassemblé plus de 200 enfants dans le parc de la mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h41

Jean-Jacques PREVOST Maire	Laurence SCHNEIDER 1er Adjoint	Alain GAGNEPAIN 2ème Adjoint
Céline COUTTELLE 3ème Adjoint	Patrick KOENIG Conseiller Municipal	Josiane GABORIAUD Conseillère Municipale
Alan BLANCHE Conseiller Municipal	Céline SYLVERE Conseillère Municipale	Cathy ROSIER Conseillère Municipale
Christophe NETO-FERREIRA Conseiller Municipal	Philippe SEITA Conseiller Municipal	Yannick HUNLEDE Conseiller Municipal
Gabrielle SOUBROUILLARD Conseillère Municipale	Vincent LEVESQUE Conseiller Municipal	Hervé MOURGUES Conseiller Municipal